

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Demande no 2024-12



À la séance ordinaire qui sera tenue le 14 mai 2024, à 19h30 au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage no 437, à savoir :

DÉROGATION MINEURE NO 2024-12 : LOT 2 068 253 **(RUE HUOT)**

La demande vise à permettre :

- L'implantation d'un bâtiment principal à 1,5 mètre de la ligne arrière au lieu de 9 mètres tel que prescrit à la réglementation.
- L'aménagement d'une entrée charretière d'une largeur de 23 mètres au lieu de 20 mètres tel que prescrit à la réglementation.
- L'aménagement de deux entrées charretières avec une distance de 5,3 mètres entre elles au lieu de 8 mètres tel que prescrit à la réglementation.

Toute personne qui veut donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer quant à cette demande doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis public, faire connaître ses commentaires par écrit à la greffière de la Ville, Me Catherine Fortier-Pesant, à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7W 1G8 ou par courriel à l'adresse suivante : cfpesant@ndip.org en spécifiant bien le numéro de la demande de dérogation mineure.

Toute personne intéressée pourra aussi se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 14 mai 2024.

Un document explicatif de la demande de dérogation mineure est joint au présent avis sur le site internet de la Ville.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 24 AVRIL 2024.

Catherine Fortier-Pesant,
Greffière